



INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions des articles L. 233-8 du Code du commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »), il est indiqué que le nombre total d'actions et le nombre total de droits de vote existants au 13 avril 2012 est de :

Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	
	Droits de vote bruts (1)	Droits de vote nets (2)
64.223.435	64.223.435	64.222.101

(1) Le nombre de droits de vote bruts (ou droits de vote « théoriques ») est, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote nets (ou droits de vote « exerçables en Assemblée Générale ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote en vertu de l'article L. 225-210 du Code de commerce, soit des 1.334 actions auto-détenues. Il est établi sur la base des informations dont dispose la société et communiqué pour la bonne information du public.